

Rapport sur le préavis municipal no 09/2022 relatif à la pose de 3 totems indicateurs de la zone 30 km/h dans le bas du village

La commission composée de Quentin Frick, Eloi Du Pasquier et du rapporteur, s'est réunie les 8 et 16 mars derniers.

Nous remercions Claude Jäggi, syndic et David Romero, municipal des finances pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail :

- Préavis municipal du 28 février 2022
- Comptes communaux 2020, budget 2022

Comme vous le savez la Municipalité en place depuis le 1^{er} juillet 2021 a mis en œuvre une limitation de vitesse de 30 km/h dans les rues du bas du village afin d'y améliorer la sécurité des piétons et autres adeptes de mobilité douce.

La Direction Générale de la Mobilité et des Routes conseille et le Bureau de Prévention des Accidents recommande de signaler les zones 30 km/h avec un effet « porte d'entrée » qui souligne le changement de régime de vitesse. Cette porte d'entrée de zone peut être réalisée avec un totem installé dans un bac à fleurs en béton préfabriqué, tel que le propose la Municipalité.

Outre que ce genre de dépense conventionnelle est inopportune dans la situation internationale actuelle, (et que ses coûts d'entretien n'ont pas été chiffrés) avant d'investir dans du mobilier urbain, un marquage routier symbolisant le rétrécissement semblerait bienvenu pour assurer le bon emplacement et l'effet souhaité.

Si, expérience faite, la mise en place d'un obstacle s'avérait nécessaire, la commission aurait préféré que d'autres variantes soient envisagées par la Municipalité que les sempiternels bacs à fleurs et totems, alors que rien dans les textes ne nous oblige à choisir ces objets. Nous aurions apprécié qu'une solution plus créative et locale soit proposée, comme par exemple un panneau en bois des forêts de Concise à l'image de ceux qui ornent déjà nos chemins forestiers, que l'on pourrait planter dans un carré de verdure qui marque une rupture sur le goudron.

En l'état, il apparait à la Commission que le projet tel que présenté manque de maturité et d'originalité. En conclusion, la commission vous recommande de refuser le crédit demandé.

Pour la commission des finances :

Eloi Du Pasquier

Quentin Frick

Christophe Kipfer